

FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN LANGAGE SIMPLE – Conseil consultatif sur les questions touchant les personnes ayant une déficience intellectuelle du ministère des Familles

Conseil consultatif sur les questions touchant les personnes ayant une déficience intellectuelle

Aperçu

Le ministère des Familles crée un conseil appelé le Conseil consultatif sur les questions touchant les personnes ayant une déficience intellectuelle (le Conseil). Ce conseil sera composé de personnes qui donneront des conseils au ministre des Familles sur la façon d'aider les adultes ayant une déficience intellectuelle au Manitoba. Le [Conseil aidera à faire le travail que le groupe de travail sur les personnes vulnérables](#) a suggéré pour améliorer les services.

Le Conseil

Le conseil sera composé de sept personnes. L'une d'entre elles est la sous-ministre adjointe, Services ministériels, relevant du ministère des Familles, qui sera la présidente ou la dirigeante du conseil. Les six autres personnes ne sont pas des employés du gouvernement, mais des représentants d'organismes et de groupes communautaires, à savoir :

- un(e) représentant(e) des organismes qui fournissent des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle;
- un(e) représentant(e) d'organismes porte-parole des personnes handicapées qui font la promotion du bien-être des personnes ayant une déficience intellectuelle;
- un(e) représentant(e) des familles de personnes ayant une déficience intellectuelle;
- deux représentants de militants ayant une déficience intellectuelle, dont au moins un doit être un adulte vivant avec une déficience intellectuelle;
- un(e) représentant(e) des collectivités autochtones.

Les six personnes issues d'organismes et de groupes communautaires seront invitées par le ministre à siéger au Conseil pour un maximum de deux ans, à compter du 1^{er} novembre 2022.

Que fera le conseil?

Le conseil se réunira au moins trois fois par an. Avant ces réunions, le président enverra un ordre du jour des sujets à aborder. Cela peut inclure :

- les services aux adultes ayant une déficience intellectuelle;
- ce que le ministère fait avec les recommandations du groupe de travail sur les personnes vulnérables;
- d'autres questions dont les membres du conseil veulent discuter.

Qui devrait poser sa candidature?

- Les personnes âgées de plus de 18 ans.
- Les personnes qui résident au Manitoba.

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN LANGAGE SIMPLE –
Conseil consultatif sur les questions touchant les personnes ayant une
déficience intellectuelle du ministère des Familles**

- Les personnes qui en savent beaucoup sur les déficiences intellectuelles.
- Les personnes qui ont de l'expérience dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Les présents renseignements sont disponibles dans d'autres formats, sur demande. Pour toute demande relative à l'accessibilité, veuillez écrire un courriel à fswbunit@gov.mb.ca.

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN LANGAGE SIMPLE –
Conseil consultatif sur les questions touchant les personnes ayant une
déficience intellectuelle du ministère des Familles**

Conseil	Conseil consultatif sur les questions touchant les personnes ayant une déficience intellectuelle du ministère des Familles
Mandat	Du 1 ^{er} novembre 2022 au 1 ^{er} novembre 2024
Relève du :	Président du Conseil consultatif sur les questions touchant les personnes ayant une déficience intellectuelle du ministère des Familles
Ministère	Familles Manitoba

PARTIE 1 : RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE CANDIDATE

1. Prénom :

2. Nom de famille :

3. Numéro de téléphone :

4. Courriel :

5. Adresse :

6. Code postal :

7. J'ai 18 ans ou plus Oui Non

8. Je suis une personne adulte ayant une déficience intellectuelle. Oui Non

9. Veuillez nous parler de votre expérience avec les organismes communautaires et dresser la liste des organismes où vous avez acquis de l'expérience :

--

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN LANGAGE SIMPLE –
Conseil consultatif sur les questions touchant les personnes ayant une
déficience intellectuelle du ministère des Familles**

PARTIE 2 : QUESTIONS DE PRÉSÉLECTION

- 10. Veuillez expliquer votre expérience en matière de services aux adultes
ayant une déficience intellectuelle dans la case ci-dessous (limite de
200 mots) :**

- 11. Veuillez décrire votre connaissance des questions en matière de déficience
intellectuelle (limite de 200 mots) :**

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE EN LANGAGE SIMPLE –
Conseil consultatif sur les questions touchant les personnes ayant une
déficience intellectuelle du ministère des Familles**

- 12. Qu'espérez-vous retirer de votre participation au Conseil (limite de 200 mots)?**

--

PARTIE 3 : DÉCLARATION DE LA PERSONNE CANDIDATE

En cochant « oui » dans la case de droite, je déclare que les renseignements que j'ai fournis dans ce formulaire sont vrais et complets. Je comprends que toute déclaration fausse entraînera le rejet de cette candidature et, si je suis sélectionné, pourra constituer un motif de renvoi du Conseil.	Oui Non
--	----------------

Date :

Merci d'avoir soumis votre candidature! Nous communiquerons uniquement avec les personnes choisies. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 30 septembre 2022, à minuit.